



OBSERVATOIRE DE LA PARITE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris, le 8 mars 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 mars 2008

Journée internationale des droits des femmes, en France :

83,5% d'hommes tête de liste aux **municipales**,
79,1% d'hommes candidats aux **cantonales**

Depuis la réforme constitutionnelle de 1999, les élections municipales constituent **l'échelon le plus élaboré du principe paritaire, tant du point de vue quantitatif que qualitatif**. Obligatoire, par tranche de six, sur les listes électorales des communes de 3500 habitants et plus, en 2001, la récente loi du 31 janvier 2007 permettra, en mars prochain, de mettre en place dans les lieux de décision les plus féminisés de France, un partage strict des responsabilités exécutives entre les femmes et les hommes. Avec autant d'adjointes que d'adjoints dans les conseils municipaux, soit un véritable partage des responsabilités entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux constitueront **l'avant-garde démocratique de la révolution paritaire**, en fort contraste avec la lente féminisation de l'Assemblée nationale (47,5% de conseillères municipales dans les villes concernées pour 18,5% de députées seulement).

Mais il reste visiblement nécessaire de rappeler aux partis politiques qu'ils doivent respecter la loi non seulement en terme d'investiture paritaire, mais également, comme il est inscrit dans l'article 4 de la Constitution, "*contribuer à sa mise en œuvre*", en **respectant l'esprit de la loi lorsque celle-ci n'est pas directement contraignante**.

Rappel de la loi du 31 janvier 2007¹ :

La loi introduit quatre nouvelles dispositions dont deux concernent les élections municipales dans les villes de 3 500 habitants et plus :

- Alternance stricte femmes-hommes dans la composition des listes électorales ;
- Obligation de parité sur les listes d'adjoints élus par le conseil municipale.

Et une concerne les élections cantonales :

- Imposant aux candidat-e-s aux élections cantonales de se présenter au côté d'un-e remplaçant-e de l'autre sexe, qui le remplace au cas de décès ou démission.

Concernant les élections municipales, consultez également sur notre site le dossier de presse du 29/01/08 : "2001, l'Odyssée paritaire. Rencontres avec les élues municipales"
http://www.observatoire-parite.gouv.fr/espace_presse/communiqués/pdf/dp_20080123.pdf

¹ La loi prévoit également une obligation de parité dans les exécutifs régionaux et augmente la pénalité financière encourue par les partis qui ne respectent pas la parité des investitures lors des élections législatives (75% de l'écart à la moyenne).

Candidatures aux élections cantonales, 2008						
Nuance	2004			2008		
	Total	F	% F	Total	F	% F
M-NC				117	10	8,5
RDG	192	30	15,6	115	12	10,4
DVD	1354	168	12,4	1121	136	12,1
REG	145	22	15,2	89	13	14,6
UMP	1378	204	14,8	1197	184	15,4
DVG	896	105	11,7	684	115	16,8
UDFD	406	54	13,3	535	91	17,0
AUT	312	30	9,6	199	34	17,1
EXG	1543	507	32,9	111	25	22,5
SOC	1503	274	18,2	1430	340	23,8
COM	1671	386	23,1	1271	345	27,1
FN	1850	587	31,7	1035	283	27,3
ECO	135	32	23,7	53	15	28,3
EXD	132	31	23,5	59	17	28,8
VEC	739	218	29,5	504	160	31,7
TOTAL	12300	2650	21,5	8520	1780	20,9

Légende des nuances :

	EXG : Candidat-e-s de l'extrême gauche, notamment Parti Anarchiste Révolutionnaire, Les Alternatifs, Ligue Communiste Révolutionnaire (LCR), Lutte Ouvrière (LO), Parti des Travailleurs (PT), Solidarité écologie gauche alternative (SEGA), Parti humaniste
	COM : Candidat-e-s du Parti Communiste Français (PCF)
	SOC : Candidat-e-s du Parti Socialiste (PS)
	RDG : Candidat-e-s du Parti Radical de Gauche (PRG)
	DVG : Candidat-e-s divers gauche, notamment Mouvement Républicain et Citoyen (MRC)
	VEC : Candidat-e-s des Verts
	ECO : Candidat-e-s écologistes autres que Les Verts, notamment Confédération des Ecologistes Indépendants (CEI), Génération Ecologie-Les Bleus, Le Trèfle-Les Nouveaux Ecologistes Homme-Nature-Animaux, Mouvement Ecologiste Indépendant (MEI)
	REG : Candidat-e-s régionalistes, autonomistes et indépendantistes
	AUT : Courants divers notamment antifiscalistes (Rassemblement des Contribuables Français), inclassables (Concordat citoyen 2, La France en action, Parti Blanc, Solidarité et Progrès, Union des Mouvements pour la Démocratie, Plateforme 2007), royalistes (Alliance Royale), religieux (Parti des musulmans de France), socioprofessionnels (Parti des socioprofessionnels), Chasse Pêche Nature Traditions (CPNT)
	UDFD : Candidat-e-s de l'UDF-Mouvement Démocrate
	M-NC : Candidat-e-s se réclamant des pôles du centre (notamment le Nouveau Centre) et de gauche (notamment Gauche Moderne et Les Progressistes) de la majorité présidentielle
	UMP : Candidat-e-s de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP)
	DVD : Candidat-e-s divers droite notamment Alternative Libérale, Centre National des Indépendants et Paysans (lorsqu'ils ne sont pas soutenus par l'UMP), Debout la République, Forum des Républicains Sociaux (lorsqu'ils ne sont pas soutenus par l'UMP), Parti Radical valoisien (lorsqu'ils ne sont pas soutenus par l'UMP), Mouvement pour la France (MPF)
	FN : Candidat-e-s du Front National (FN)
	EXD : Candidat-e-s de l'extrême droite notamment Mouvement National Républicain (MNR), Alsace d'abord, Force française

**Têtes de liste municipales 2008, dans
les villes de 3.500 hab. et plus**

Nuance Liste	Total	F	% F
LEXD	20	2	10,0
LREG	82	11	13,4
LAUT	257	36	14,0
LDVD	2125	303	14,3
LMAJ	1387	198	14,3
LDVG	1432	223	15,6
LMC	190	30	15,8
LUG	968	158	16,3
LSOC	849	153	18,0
LGC	128	24	18,8
LUDF-MD	372	70	18,8
LCOM	212	42	19,8
LFN	113	24	21,2
LEXG	383	117	30,5
LVEC	126	39	31,0
TOTAL	8644	1430	16,5

**Têtes de liste municipales 2008, dans
les villes de 30.000 hab. et plus**

Nuance Liste	Total	F	% F
LEXD	16	1	6,3
LMC	44	3	6,8
LREG	8	1	12,5
LDVG	118	17	14,4
LDVD	138	22	15,9
LUG	143	26	18,2
LMAJ	244	45	18,4
LAUT	40	8	20,0
LCOM	48	11	22,9
LFN	76	18	23,7
LCMD	173	42	24,3
LSOC	118	29	24,6
LGC	12	4	33,3
LEXG	253	88	34,8
LVEC	61	23	37,7
TOTAL	1492	338	22,7

Légende :

	LEXG : Liste d'extrême gauche homogène ou à dominante d'extrême gauche conduite par un candidat EXG
	LCOM : Liste conduite par un candidat COM, sans le soutien officiel du PS ou sans le soutien officiel des Verts ou sans le soutien officiel du PS et des Verts
	LUG : Liste soutenue par le PCF, le PS et les Verts, quelle que soit la nuance politique du candidat tête de liste
	LSOC : Liste conduite par un candidat SOC, sans le soutien officiel du PCF ou sans le soutien officiel des Verts ou sans le soutien officiel du PCF et des Verts
	LVEC : Liste conduite par un candidat VEC, sans le soutien officiel du PCF ou sans le soutien officiel du PS ou sans le soutien officiel du PCF et du PS
	LDVG : Liste de gauche conduite par un candidat DVG ou RDG ou tout candidat dissident COM ou SOC ou RDG ou VEC
	LGC : Liste d'entente entre divers éléments de gauche et divers éléments centristes UDFD, quelle que soit la nuance politique du candidat tête de liste
	LAUT : Liste conduite par un candidat ECO ou AUT
	LREG : Liste conduite par un candidat REG
	LCMD : Liste centriste homogène ou à dominante centriste conduite par un candidat UDFD
	LMC : Liste d'entente entre divers éléments de la majorité et divers éléments centristes UDFD, quelle que soit la nuance politique du candidat tête de liste
	M-NC : Majorité-Nouveau Centre
	LMAJ : Liste conduite par un candidat UMP ou M-NC ou DVD ayant le soutien officiel de l'UMP
	LDVD : Liste de droite conduite par un candidat DVD ou tout candidat dissident M-NC ou UMP
	LFN : Liste conduite par un candidat FN, y compris si elle comprend des candidats EXD
	LEXD : Liste conduite par un candidat EXD, y compris si elle comprend des candidats FN